



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN

EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le seize septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle d'Honneur de la mairie de Danjoutin, sous la présidence de M. Emmanuel FORMET.

Présents

M. FORMET Emmanuel, Président

Mmes HENRY Pierrette, IFFENECKER Evelyne, LAPEYRE Eliette, LUCIANI Claire, RAPIN Michèle, RONZANI Catherine, VAUDOUX Céline

MM. BARON Ghislain, GARDOT Serge, GOBERT Pierre, OUCHELLI Karim

Excusés

Mme CARMINATI Annie, excusée

M. CATTE Paul, excusé, donne procuration à Mme LAPEYRE Eliette

Mme CUROT Martine, excusée, donne procuration à M. BARON Ghislain

Mme LABOUREY Nelly, excusée, donne procuration à Mme LUCIANI Claire

Mme LARTOT Eléonore, excusée

Secrétaire de séance

Mme WEBER Stéphanie, Directrice

Nombre de membres	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	15
Nombre d'absents excusés	05

Délibération n° 39/24-09-24

---- OBJET ----

Procédures de gestion du C.C.A.S – Colis de Noël 2024

Comme chaque année, il est proposé au Conseil d'administration de valider la mise en place d'une distribution de colis de Noël pour les personnes seules et couples bénéficiaires n'ayant pas participé au repas de l'amitié organisé en avril dernier.

Le budget voté pour les dépenses Fêtes et Cérémonies en 2024 est de 14 700 € (cpte 6232). Le solde disponible est actuellement de 10 273 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la mise en œuvre de colis de Noël pour l'année 2024 selon les modalités suivantes :

- distribution des colis de Noël :
 - o personnes bénéficiaires : habitants de 75 ans et plus dans l'année, ayant déposé une demande et n'ayant pas bénéficié du repas des aînés au cours de l'année ;
 - o date butoir d'ouverture et de fermeture des droits fixée au 1^{er} juillet ;

- mode de distribution : retrait des colis par les bénéficiaires le samedi 07 décembre 2024 de 14H à 17H30 à la Maison pour tous, avec organisation d'un goûter festif ; les colis non distribués seront portés à domicile par les bénévoles sous quinzaine ;
- information des bénéficiaires par affiche papier en boîte aux lettres.
- montant maximum des commandes fixé à :
 - un colis pour une personne : 40 € TTC maximum ;
 - un colis pour deux personnes : 60 € TTC maximum ;
- autorisation à M. le Président pour réaliser le choix du prestataire et engager les dépenses afférentes prévues au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Emmanuel FORMET

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Affiché le 30/09/2024

Le Président,

